



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 75327

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la publication de l'arrêté sur la mention obligatoire du débit d'absorption spécifique - DAS. L'arrêté prévoit la mention lisible et visible du DAS dans la notice d'emploi des téléphones, lors de l'exposition aux champs électromagnétiques. Or, cet arrêté n'a pas encore été publié. Il souhaite savoir à quel moment la publication sera prévue.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75327

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1970